

Avec la Région, l'Europe accompagne les projets du territoire « Canal, Erdre et Loire »



Visite et point presse

Lundi 19 octobre à 16h30 à Saint-Mars-du-Désert

» Dossier de presse

La mise en œuvre des politiques européennes par la Région p.1-2

Communiqué de presse :

« Avec la Région, l'Europe accompagne les projets du territoire « Canal, Erdre et Loire » ... p.3-4

Focus projet p.5

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

La mise en œuvre des politiques européennes par la Région des Pays de la Loire

Faciliter les dynamiques locales pour faire évoluer le territoire

L'Europe plus proche des citoyens



Sur la période 2014-2020 l'Europe apportera 940 M€ pour soutenir les projets sur l'ensemble des Pays de la Loire dont 840 M€ gérés directement par la Région. La déclinaison sur le territoire ligérien des grandes orientations européennes est une nouvelle responsabilité régionale, opérée au plus proche des besoins locaux.

Jean-Noël Gaultier, président de la Commission stratégie européenne et internationale, explique qu'« il s'agit d'une date historique puisque les Régions sont désormais chargées de décliner sur leur territoire les grandes orientations européennes, et de leur donner du sens au regard des spécificités locales. Cette nouvelle étape permettra de rapprocher l'échelon européen de l'échelon local et du citoyen », avant de préciser que « les sommes en jeu sont très importantes et représentent une opportunité considérable pour le développement du territoire. »

Un diagnostic du territoire

La Région, responsable de l'attribution des fonds européens structurels et d'investissement sur son territoire depuis janvier 2014, a défini les axes prioritaires pour les Pays de la Loire à la suite d'un diagnostic et en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux pour mettre en cohérence les orientations européennes avec les spécificités et enjeux des Pays de la Loire. Ce travail a permis d'identifier, pour la période 2014-2020 des secteurs nécessitant une action publique renforcée, des forces ou opportunités méritant d'être soutenues.

4 axes ont ainsi été définis :

- **Soutenir des projets à rayonnement régional en faveur de la recherche, de l'innovation, des TIC et de la compétitivité des PME**
- **Relever le défi de la transition énergétique**
- **Préserver l'environnement et les solidarités territoriales**
- **Accompagner la formation tout au long de la vie et l'enseignement supérieur**

Les fonds européens viennent renforcer la cohérence des politiques territoriales et des investissements régionaux.

Des projets concrets

Les fonds sont les instruments financiers de politiques européennes visant une croissance intelligente, durable et inclusive à l'horizon 2020. Ces fonds, structurels et d'investissement, concernent **l'emploi, la recherche et le développement, la transition énergétique, l'éducation et la lutte contre la pauvreté**. L'enveloppe globale de 940 M€ en Pays de la Loire, correspond à 4 fonds :

- **Fonds européen de développement régional (FEDER)** pour le développement économique, solidaire et durable des régions
- **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** pour le développement local et l'avenir des zones rurales
- **Fonds social européen (FSE)** pour la cohésion économique sociale et territoriale
- **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** pour le développement des activités maritimes et l'avenir de la pêche et de l'aquaculture

De façon concrète, ils soutiennent des initiatives sur les territoires, en subventionnant des projets, portés par des collectivités, des entreprises, des associations, des structures de recherche...

Des initiatives de territoires

La gestion de ces fonds européens est complémentaire de l'action de la Région pour l'aménagement du territoire. La Région fait ainsi le choix d'une **orientation cohérente et concordante des aides régionales et européennes**, au profit du territoire et des Ligériens.

Dans le cadre des fonds européens, **une enveloppe de 114,7 M€ est spécifiquement dédiée aux projets de territoires** c'est-à-dire qui émanent des territoires eux-mêmes et associant acteurs privés et publics. Ces aides privilégient les projets renforçant les solidarités territoriales et l'approche environnementale/transition énergétique.

Cette enveloppe budgétaire créditée par l'Europe dans le cadre des Investissements territoriaux Intégrés (ITI) pour les territoires urbains et du dispositif LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) pour les territoires ruraux et périurbains a été votée lors de la session Budget du Conseil régional du 29 juin dernier

L'Europe valide les orientations régionales du 2^{ème} pilier de la PAC en Pays de la Loire

Le 28 août 2015, la Commission européenne a définitivement adopté le Programme de Développement Rural Régional (PDRR) des Pays de la Loire. **458 M€** gérés par la Région vont ainsi être investis par l'Union européenne jusqu'en 2020, « *c'est une somme considérable qui a d'ailleurs doublé par rapport à la génération 2007-2013. Avec les cofinancements de l'Etat, de la Région et des Départements, ce sont plus de 770 M€ qui seront mis au service des filières agricoles et des territoires* » précise Christophe Clergeau 1^{er} vice-président de la Région.

Une grande partie de cette enveloppe va être affectée à la modernisation des bâtiments, aux économies d'énergie, à l'autonomie des exploitations, à l'installation des jeunes agriculteurs, à la diffusion de l'agro-écologie, à l'innovation et à la formation. Ces investissements vont améliorer la performance des filières et le revenu des producteurs. Une partie de cette somme sera également consacrée à l'aménagement dans les territoires ruraux.

480 dossiers ont déjà été déposés cette année pour moderniser les bâtiments d'élevage et les paiements pour les aides à l'installation ont déjà débuté.

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Nantes, le 19 octobre 2015

Avec la Région, l'Europe accompagne les projets du territoire « Canal, Erdre et Loire »

Une enveloppe de 2,37 M€ pour des actions concrètes sur le territoire

Préserver un équilibre territorial et contribuer au développement du territoire dans sa totalité et sa diversité qu'il soit urbain, rural ou périurbain, telle est l'ambition affichée par la Région des Pays de la Loire devenue responsable en janvier 2014 de la mise en œuvre des politiques européennes et des fonds qui leur sont alloués.

Dans cet objectif, la Région des Pays de la Loire a fait le choix d'ouvrir à l'ensemble des territoires urbains, ruraux et périurbains la possibilité de disposer d'enveloppes de fonds européens pour financer des projets répondant en proximité aux attentes des ligériens. Une enveloppe de 114 M€ est ainsi dédiée à ces dispositifs. S'appuyant sur la qualité de la démarche partenariale engagée avec l'ensemble des territoires, ces enveloppes permettront de soutenir, en complément des financements régionaux, des projets en matière de transition énergétique, de solidarité territoriale et de préservation de l'environnement. La Région a souhaité par ailleurs faire un effort spécifique en direction des territoires ruraux puisqu'une enveloppe de 51,5 M€ est dédiée à la démarche Leader, soit 43% de plus que sur la période précédente.

Tous les territoires portant une démarche Leader sont ruraux et confrontés à de nombreux enjeux souvent similaires : mobilité, maintien des services et accessibilité, transition énergétique, mise en œuvre des trames vertes et bleues, attractivité et développement économique et numérique... Néanmoins, ils sont tous uniques et doivent bénéficier de réponses adaptées et élaborées au plus près des réalités locales.

Pôles d'échange multimodal et covoiturage, circuits alimentaires de proximité et agriculture durable, chaudière bois et rénovation thermique de bâtiments publics, maisons d'assistantes maternelles ou EPHAD et services de proximité, manifestations culturelles, sentiers de randonnées et préservation de zones naturelles, autant de projets qui peuvent être soutenus dans le cadre d'un dispositif Leader, tous issus de la volonté et des besoins des acteurs locaux.

Les principes de la démarche

- **Une démarche ascendante** : issue d'une volonté locale, pour répondre aux besoins et des attentes des acteurs locaux et valoriser les initiatives locales
- **Un ancrage territorial** : un projet qui se base sur les ressources locales naturelles et humaines pour les développer, les valoriser dans le cadre d'une stratégie de développement local. Cet ancrage permet de renforcer l'identité, la cohésion sociale et économique, l'emploi local, le développement durable...
- **Une gouvernance basée sur un partenariat public – privé** qui favorise la coopération et le décloisonnement des acteurs pour une réelle appropriation de l'enjeu des politiques européennes
- **Une démarche pour Développer et accompagner l'innovation**, adaptée aux spécificités de chaque territoire concerné.

Le territoire « Canal, Erdre Loire », 3 enjeux et 8 actions programmées



Le territoire « Canal, Erdre et Loire » regroupe 31 communes et 109 466 habitants. C'est en effet une coopération inédite qui s'est mise en place entre quatre intercommunalités du Nord Loire pour s'engager dans le programme européen Leader 2014-2020. Une stratégie de développement local commune aux quatre collectivités des territoires d'Erdre & Gesvres, de Loire et Sillon, du Pays de Blain et de la Région de Nozay a ainsi été élaborée sous l'appellation «Leader Canal Erdre et Loire ».

Ces 4 collectivités font aujourd'hui face à des enjeux communs : **accompagner les évolutions**

démographiques et la transformation des modes de vie sur des territoires situés aux portes de l'agglomération nantaise et nazairienne, tout en préservant un environnement et un cadre de vie de qualité. Des collaborations entre ces collectivités existent déjà notamment en matière de développement touristique et sur des actions relatives à l'emploi, l'insertion ou l'hébergement des jeunes par exemple.

3 enjeux ont été identifiés pour l'élaboration de la stratégie Leader Canal, Erdre et Loire :

1. **Renforcer l'attractivité économique du territoire pour y développer l'emploi** : structurer des filières économiques, améliorer l'offre en parcs d'activités, accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises, favoriser l'accès à la formation et l'apprentissage, développer le tourisme, accompagner les mutations des filières agricoles...
2. **Améliorer les conditions de vie et les services à la population** : améliorer l'offre culturelle et sportive pour favoriser son accès pour tous, développer les services et commerces de proximité, renforcer le lien social améliorer le cadre de vie en travaillant sur l'urbanisme, l'habitat, les mobilités.
3. **Agir pour l'environnement** : préserver les ressources naturelles et la biodiversité, limiter les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, améliorer la qualité de gestion des déchets.

Focus projet

Une nouvelle mairie et des salles associatives à Saint-Mars-du-Désert



Finalisée au printemps 2015, la construction d'une nouvelle Mairie dans la commune de Saint-Mars-du-Désert pour regrouper les différents services a répondu à plusieurs objectifs :

- Améliorer les conditions de travail du personnel en termes d'hygiène et de sécurité avec un Bâtiment répondant aux normes HQE
- Améliorer l'accueil des usagers avec des locaux adaptés
- Aménager le cœur de bourg de la commune,
- Aménager des salles à vocation associative pour permettre à la soixantaine d'associations locales de se réunir.

Ce projet d'un montant global de près de 607 000 € a été accompagné à hauteur de 50 000 € par les fonds européens.